

COMMUNE DE NEUVY SAINT SEPULCHRE

BUDGET 2022

NOTE DE PRÉSENTATION



Introduction

Conformément à l'article 107 de la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par la collectivité avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022, présenté et voté le 7 avril 2022, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 2 324 448.21 €

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

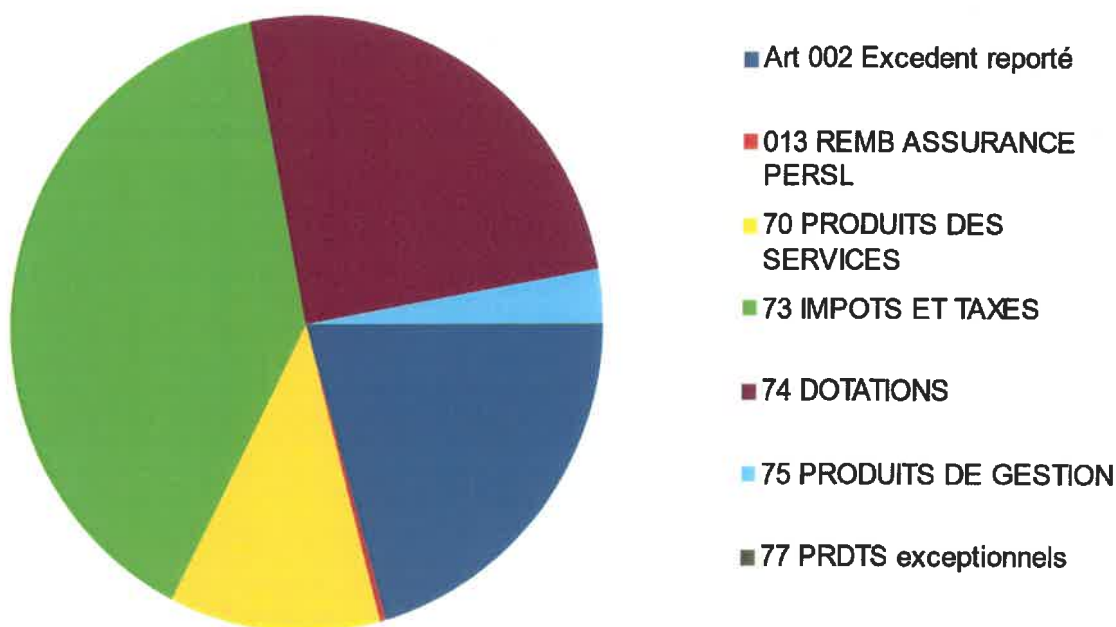
Les recettes de fonctionnement

La prévision du montant des recettes de fonctionnement s'élève à 2 324 448.21 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune: les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat.

PAR CHAPITRE	BUDGET 2022	%
013- Atténuations charges	5 500.00	0.24
70-Produits de service	262 200.00	11.28
73- Impôts et taxes	812 780.00	34.97
74-Dotations particulières	524 610.00	22.57
75-Autres produits de gestion courante	60 000.00	2.58
77- Produits exceptionnels	6 503.89	0.28
002-résultat antérieur	652 854.32	28.09
TOTAL	2 324 448.21	100.00

RECETTES



Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services et des locations diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des familles pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire, le camping et les entrées piscine... Les charges locatives des cabinets médicaux de la Maison de santé sont affectées au 70878. Le montant de ces charges sera calculé en décembre 2022

En 2022, la pandémie COVID19 a encore impacté ce chapitre notamment avec la baisse de fréquentation du camping et de la piscine. La fréquentation de cette dernière est en baisse au vu également de la construction de piscine privée.

Les redevances d'occupation du domaine public (Orange), les concessions dans le cimetière ... restent stables. A noter également à ce chapitre, la participation des budgets annexes d'eau et d'assainissement pour la mise à disposition du personnel technique intervenant sur le suivi des réseaux (création, nettoyage, entretien) et d'un adjoint administratif pour la facturation.

Chapitre 73 :

Il concerne notamment le montant des impositions directes qui représente la part essentielle de ce chapitre.

Le conseil a décidé de prendre part au financement de la création, du fonctionnement de l'Office de Tourisme du Val de Bouzanne, la collaboration avec ses trois satellites et le financement d'actions nouvelles, et pour cela de réduire le produit fiscal attendu notifié sur l'état 1259 pour 2022 d'une somme de 6919 euros

Le produit fiscal attendu pour 2022 a été fixé à 575 850 euros correspondant à un coefficient de variation proportionnelle de 0.988127

Les taux d'imposition 2022, ont été votés :

Taxe foncier Bâti	28.75 %
Taxe foncier non Bâti	31.98 %
Cotisation Foncière des Entreprises ...	21.22 %

Et viennent s'ajouter les recettes perçues :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- le fonds de péréquation de recettes fiscales de la commune et de l'intercommunalité (FPIC)
- le versement de compensation sur la taxe professionnelle reversé par la Communauté de Communes....

Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Le montant de ce chapitre était de 547 585.86 en 2020 pour 534 788.05 € en 2021.

Chapitre 75 :

Il concerne les produits de gestion courante et l'essentiel des recettes provient de l'encaissement des locations (salle des fêtes, biens loués...). La pandémie Covid 19 a grandement limité les locations de salle des fêtes, de mobilier ... les festivités étant restreintes depuis mars 2020.

La commune perçoit chaque mois le loyer pour :

5 locations à la Maison Paramédicale - 3 locations de bâtiments (plus que 2 à compter du 1^{er} mars 2022- vente du bâtiment) - le restaurant- bar du « Plan d'eau » – le magasin Local Bio (fermé en novembre 2021 devrait rouvrir en mai ou juin - la mise à disposition des bureaux au Co-Working.

La Maison de santé est terminée, les cabinets sont en location : 6 à compter du 1^{er} mai, puis 1 à compter du 1^{er} novembre 2021

Les charges liées à ces cabinets seront prises en charge par la mairie et appelées auprès des locataires en fin d'année. Il n'y a pas eu d'appel de charges fin 2021, par manque d'éléments, une régularisation sera effectuée en 2022.

Le loyer du 8 ème cabinet occupé par les infirmières ASALEE (Action de Santé Libérale En Equipe), tout comme les charges qui y sont liées, sont pris en charge par la mairie.

Les dépenses de fonctionnement

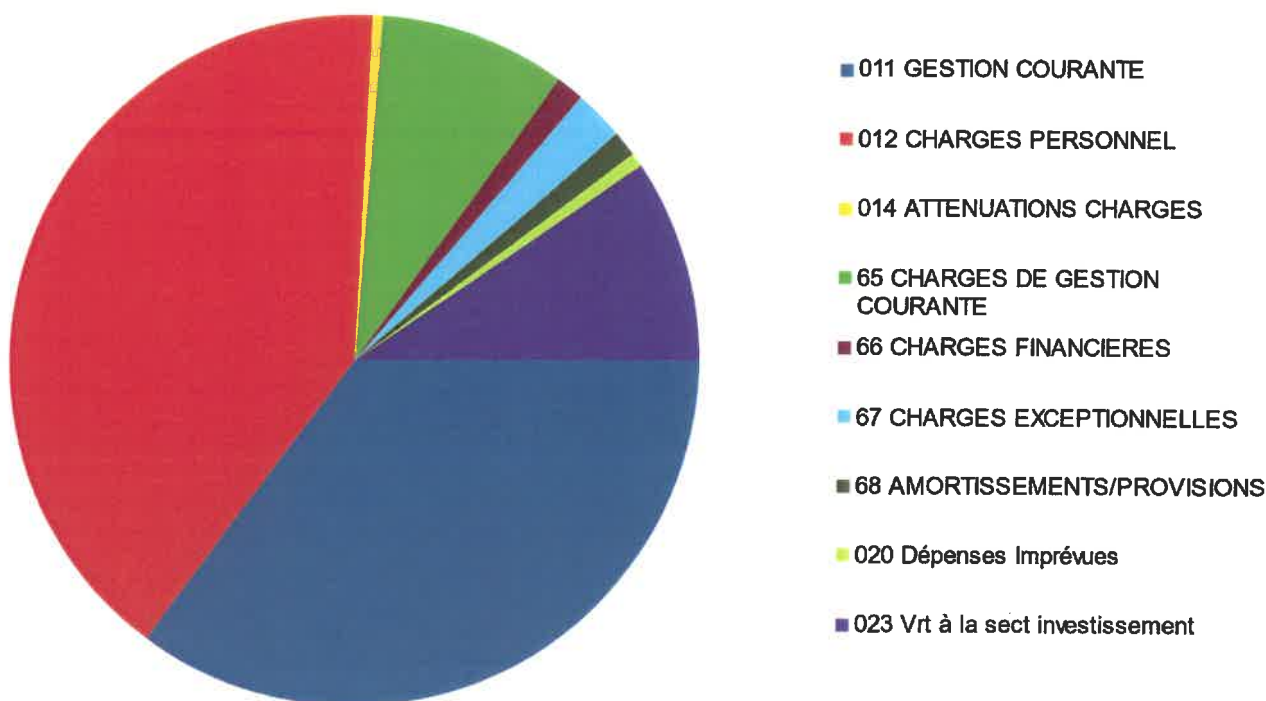
La prévision du montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 324 448.21 euros.

Elles sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les contributions obligatoires versés (SDIS ...) les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 36.52 % des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE	BUDGET 2020	%
011- Charges à caractère général	852 463.21	36.67
012 -Charges de personnel	848 800.00	36.52
014-Atténuation de produits	8 650.00	0.37
65 - Autres charges de gestion courante	168 135.00	7.23
66- Charges financières (intérêts...)	22 400.00	0.96
67- Charges exceptionnelles	47 000.00	2.02
68 – Dotations provisions	27 000.00	1.17
023-Virement à la section d'investissement	350 000.00	15.06
TOTAL	2 324 448.21	100

DÉPENSES



Chapitre 011- Charge à caractère général

Chapitre 60 - Achats divers (électricité, eau, fournitures diverses ...)	455 863.21 €
Chapitre 61 - Services extérieurs (entretien des biens, maintenance...)	287 000.00 €
Chapitre 62 - Autres services extérieurs (bulletin municipal, fêtes et cérémonies, frais postaux et téléphone...)	90 900.00 €
Chapitre 63 - Impôts et taxes	18 700.00 €

Nous retrouvons ici les dépenses à caractère général de la commune notamment pour le bon fonctionnement des services (dépenses énergétiques, administratives, entretien, téléphone, assurances, maintenance...).

Egalement les dépenses d'entretien notamment des terrains, des voies et réseaux (fossés, voirie...) et des bâtiments communaux (logements locatifs, bâtiments scolaires....).

En 2022, il faut prévoir le retour des manifestations organisées par les associations et il est nécessaire de prévoir les frais liés à la logistique prise en charge par la commune (locations de groupes électrogène, location de toilettes, prise en charge des repas, feu d'artifice, location de matériel divers etc).

Les charges liées au personnel extérieur augmentent car la collectivité a recours à une association spécialisée pour le ménage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Chapitre 014 :

Il s'agit du reversement de fiscalité (impôts fonciers...) et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 012 : Charges du personnel

L'effectif de la commune compte 24 agents

12 agents titulaires à temps complet dont 1 en arrêt maladie longue durée

6 agents titulaires à temps non complet dont 1 en arrêt maladie

2 agents en C.D.D à temps complet : 1 sur remplacement de l'agent en arrêt maladie – le second à la restauration scolaire et aux écoles qui sera placé en stage avant titularisation au 1^{er} mai 2022

3 agents en C.D.D à temps non complet dont 1 sur le remplacement de l'agent en arrêt maladie

1 agent en « Parcours emploi compétence »

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au personnel : traitement et charges, assurances, médecine du travail, assurances, participation pour assurance prévoyance maintien de salaire, comité d'action sociale...

La commune de Neuvy Saint Sépulchre étant chef-lieu de canton, elle va devoir recruter des vacataires pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale. Une subvention sera versée par la Préfecture.

Il faut également prévoir les saisonniers pour le camping, pour le service technique.

Cette année, l'élaboration du document unique, devenue indispensable, a été confiée aux agents référents du centre de gestion de même que le document pour les risques psycho-sociaux. La dépense est prévue au budget 2022

Chapitre 65 :

Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations....

Selon l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019-art 93),

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Tableau des indemnités perçues par les élus – (Montant brut au 1^{er} janvier 202 2)

	Commune	Communauté de Communes
Maire	1 595.53 €	
1 ^{ère} Adjointe	560.46 €	641.75 €
2 ^{ème} Adjoint	560.46 €	
3 ^{ème} Adjointe	560.46 €	
4 ^{ème} Adjoint	560.46 €	

Créances admises en non-valeur et créances éteintes :

Des crédits similaires aux années précédentes ont été inscrits au budget afin de prévoir un apurement des créances.

Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations.

Subventions versées aux associations :

Comite dép. lutte contre le cancer	20,00 €	Comité des fêtes de Pâques	100.00 €
Donneurs de sang	80,00 €	Amicale sapeurs-pompiers	80,00 €
Centre dép. transfusion sanguine	20,00 €	Neuvy Pêche	210.00 €
scléroses en plaques	20,00 €	Comité des fêtes	350,00 €
Myopathes de France	20,00 €	Festivités Neuvyciennes	500,00 €
Anciens combattants AFN	20,00 €	Fanfare	500,00 €
Anciens combattants	20,00 €	Les amis de la Basilique	500,00 €
Anciens combattants résistance	20,00 €	USEP école J Guillebaud	450,00 €
Indre nature	20,00 €	Coopérative école maternelle	300.00 €
Section locale FCPE	35,00 €	ANAC	300,00 €
Prévention routière	20,00 €	BVN (licenciés 66 *20 € participation) + emploi éduc.	3 320,00 €
Service remplacement des agriculteurs	40,00 €	NEUVY BASKET (licenciés 27 *22 € participation) + emploi éducateur	2600.00 €
Secours populaire	20,00 €	L'été du tertre	200.00 €
Secours catholique	20,00 €	Club Philatélie	110
Club de Gym	200.00 €	Subv exceptionnelles	3820

Subventions exceptionnelles :

BVN 1000 € Organisation d'un Tournoi féminin de Football
FOYER DES JEUNES 2000 € Organisation d'un concert

CHAPITRE 68 :

Selon les nouvelles dispositions, les provisions deviennent obligatoires à l'ensemble collectivités dès lors que des créances douteuses apparaissent dans les états des restes à recouvrer, une somme sera inscrite à l'article 6817.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Cette année, 350 000 euros sont dégagés de la section de fonctionnement (023) pour alimenter la section d'investissement (021)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 652 271.10 €

Les dépenses d'investissement

La prévision du montant des dépenses d'investissement s'élève à 652 271.10 euros.

Remboursement emprunts	131 000
frais étude (plan de gestion basilique, plan d'eau)	53 000
Bâtiments scolaires (peintures, Capteurs CO2...)	25 000
Magasin « LOCAL Bio » (électricité, hotte...)	17 000
Mairie toiture + aménagement intérieur	45 000
Toiture bibliothèque	55 000
Voirie Far	78 000
Signalisation (panneaux hameaux)	8 500
Réseaux	4 000
Alarme centre socio culturel	15 000
lampadaires solaires (parking garderie)	10 000
Camping (clôture - bardage bungalows -portes....)	18 000
Panneau affichage numérique - Informatique secrétariat de mairie	20500
Jeux pour enfants	8 000
Extincteurs	1 000
Equipement divers (décorations, élagueuse, mobilier école....)	16 000
Rénovation cabinet médical	72 000

Climatisation maison paramédicale	25 000
Audio guide basilique	24 000
Cimetière - Colombarium	4 000
Fonds de concours gymnase	20 000
Déficit reporté	2 271,10
TOTAL	652 271,10

Les travaux de la Maison de santé sont achevés et l'ancien cabinet médical a été acheté soit un montant de travaux de 833 357.95 euros H.T, pour un montant de subventions de 503 863.53 euros soit 60.46%.

Le projet d'installer des logements dans le cabinet médical, dont deux destinés à des internes, a été reporté en un autre lieu.

Effectivement, la commune de Neuvy Saint Sépulchre se retrouve dépourvu de dentiste et les locaux se prêtent à accueillir un praticien car déjà en partie agencés. Une subvention a été sollicitée auprès de l'état dans le cadre de la DETR.

Une subvention a également été sollicitée, D.S.I.L, pour la réfection de la toiture de la bibliothèque.

La voirie prévue sera en partie subventionnée par le Fonds d'Aménagement rural 2022 versé par le Conseil Départemental.

Plusieurs emprunts arrivent à échéance cette année, des projets pourraient voir le jour dans le courant de l'année et la commune aura recours à l'emprunt.

Le plan de gestion de la Basilique devrait être validé au plus tard en juin 2022, des crédits ont été inscrits pour commencer les études (chauffage, électricité....), idem pour le plan d'eau, pour lequel une consultation va être lancée afin d'engager un cabinet d'étude chargé de travailler sur l'avenir du plan d'eau.

Les recettes d'investissement

La prévision du montant des recettes d'investissement s'élève à 652 271.10 euros.

RECETTES D' INVESTISSEMENT Budget 2022

1068	61 271,10
vente bâtiments (JF.S et M.L)	55 000
virement 021	350 000
taxe aménagement	2 700
fctva	57 000
subv voirie csl dptl	24 000
subv DETR (cabinet médical)	44 000
subv DSIL (toiture)	17 000
subv Leader	15 800

subv capteurs CO2	500
subv panneau affichage numérique	
amortissements	25 000
TOTAL	652 271,10

BUDGETS ANNEXES

La commune de Neuvy-Saint-Sépulchre compte, en plus du budget principal, ci-dessus présenté, 4 budgets annexes, 1 budget C.C.AS.

Budget annexe « eau » (663) :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation : 594 978.76 €

Section d'investissement : 907 293.14 €

Le réseau dans la traversée du bourg va être renouvelé, pour un montant prévisionnel de 405 000 €. Les travaux devront être finalisés à l'automne 2022. Le financement sera assuré par une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 75 000 euros a été accordée et le recours à l'emprunt. Des compteurs seront également changés.

Profitant des travaux, le réseau d'eaux pluviales dans la Rue des Bouchers sera créé.

La modification des captages et le système anti-intrusion n'ont pas été finalisés en 2021, cela devrait se faire en 2022. Une subvention « FAR-eau », à hauteur de 2500 € a été accordée par le Conseil départemental.

Le travail avec le Syndicat de Eaux de la Couarde pour la sécurisation des réseaux se poursuit une somme de 95 000 € a été prévu en section de fonctionnement.

Une convention sera passée avec ce même syndicat pour le contrôle des bornes incendie.

La campagne de prélèvement pour les analyses C.V.M (chlorure de vinyle) se poursuit

Budget annexe « Assainissement » (664) :

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section d'exploitation : 357 956.22 €

Section d'investissement : 1 002 108.87 €

L'étude d'assainissement sur la station d'épuration de la Zone de Fay se termine et les travaux pour la réalisation de la canalisation de transfert vont être réalisés dans l'année pour un montant prévu de 259 950.0 € H.T. Une subvention à l'agence de l'eau a été sollicitée.

Le réseau d'assainissement est en cours de renouvellement dans la traversée du Bourg, pour un montant de 499 816.00 € H.T ; travaux pour lesquels une subvention a été allouée.

Le dossier de déclaration « Loi sur l'eau » pour la station d'épuration du bourg a été approuvé par la Police de l'Eau d'où la possibilité d'effectuer les travaux. .

Budget annexe « chauffage bois» (691) :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section d'exploitation : 214 893.52 €

Section d'investissement : 99 407.31 €

Le budget principal prévoit de verser une subvention à ce budget à hauteur de 45 000 € afin de permettre d'effectuer les travaux nécessaires de réparation, mais aussi de finaliser l' étude sur le réseau de chauffe.

Le remplacement de la chaudière existante qui s'avère manquer de puissance, est envisagée pour 2023.

L'emprunt actuel se termine en août 2022, un nouveau prêt pourrait permettre cet investissement.

Budget annexe « Lotissement de la Couture» :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section de fonctionnement : 171 698,93 €

Section d'investissement : 112 046,94 €

Deux parcelles seront probablement vendues cette année, deux propositions ayant été reçues en mairie. Cependant, une étude de sols est désormais obligatoire avant toute nouvelle construction dans le lotissement.

LISTE RESUMEE DES EMPRUNTS

Normaux

Budget : PRINCIPAL

Date	Emprunt Contrat / Libellé	Organisme prêteur	Type	Montant	Devise	Durée (année)	Nombre d'échéance	Périodicité	Taux	1ère échéance	Dernière échéance	Montant échéance	Type d'échéance
21/09/2020	100000763446 MSP + TRAVAUX DIVERS	C R C A	Normal	320 000,00	EUROS	25	100	TRIMESTRIELLE	1.200	15/01/2021	15/10/2045	3 708,73	Normal
31/12/2018	100000361793 MAGASIN LOCAL BIO	C R C A	Normal	103 500,00	EUROS	15	15	ANNUELLE	1.550	31/12/2018	31/12/2032	7 786,28	Normal
07/06/2016	10000361791 COWORKING	C R C A	Normal	103 100,00	EUROS	15	15	ANNUELLE	1.550	31/12/2018	31/12/2032	7 756,19	Normal
13/08/2015	10000096755 MAISON PARAMEDICALE RENEGOCIATION	C R C A	Normal	73 910,10	EUROS	7	28	TRIMESTRIELLE	1.550	13/11/2015	13/08/2022	2 790,54	Normal
11/08/2015	10000096738 BERRY SUD EXT BAT RENEGOCIATION	C R C A	Normal	37 740,60	EUROS	7	30	TRIMESTRIELLE	1.550	05/11/2015	05/02/2023	1 334,99	Normal
05/06/2015	10000096741 BATIMENTS DIVERS RENEGOCIATION	C R C A	Normal	32 724,54	EUROS	7	30	TRIMESTRIELLE	1.550	05/11/2015	05/02/2023	1 157,56	Normal
03/09/2013	8265994/8417469 TRAVAUX DE VOIRIE - RESEAU ELECTRIQUE-ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION CIMETIERE	CAISSE D'EPARGNE	Normal	279 746,00	EUROS	15	15	ANNUELLE	3.390	05/09/2014	05/09/2028	24 099,34	Normal
03/09/2013	8265945/8417411 TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	CAISSE D'EPARGNE	Normal	192 240,00	EUROS	15	15	ANNUELLE	3.390	05/09/2014	05/09/2028	16 560,94	Normal
03/09/2013	8266012/8417492 CENTRE SPORTIF et SOCIO CULTUREL	CAISSE D'EPARGNE	Normal	241 974,00	EUROS	15	15	ANNUELLE	3.390	05/09/2014	05/09/2028	20 845,39	Normal
01/10/2010	00078684453 MJC - DOJO	C R C A	Normal	200 000,00	EUROS	15	60	TRIMESTRIELLE	3.050	31/03/2011	30/12/2025	4 166,25	Normal
25/03/2010	7227408/14505 TRAVAUX de BATIMENTS et DIVERS	CAISSE D'EPARGNE	Normal	52 069,96	EUROS	13	52	TRIMESTRIELLE	4.760	25/03/2010	25/12/2022	1 348,67	Normal
06/02/2008	00064038349 DIVERS	C R C A	Normal	55 352,00	EUROS	15	60	TRIMESTRIELLE	4.950	06/05/2008	06/02/2023	1 312,47	Normal
26/12/2007	7227408 EXTENSION HALTE GARDERIE	CAISSE D'EPARGNE	Normal	67 496,00	EUROS	15	60	TRIMESTRIELLE	4.760	25/03/2008	25/12/2022	1 580,33	Normal
29/11/2007	725312149002 ECOLE MATERNELLE	CREDIT MUTUEL	Normal	84 341,84	EUROS	14	59	TRIMESTRIELLE	4.800	29/02/2008	28/08/2022	2 003,01	Normal
14/09/2007	00725 312149 006 06 RECONVERSION QUARTIER DE LA GARE	CREDIT MUTUEL	Normal	96 096,38	EUROS	14	59	TRIMESTRIELLE	4.800	29/02/2008	28/08/2022	2 282,16	Normal
13/08/2007	00064038895 MAISON PARAMEDICALE	C R C A	Normal	132 404,00	EUROS	15	60	TRIMESTRIELLE	4.950	13/11/2007	13/08/2022	3 139,47	Normal

LISTE RESUMEE DES EMPRUNTS Normaux

Budget : PRINCIPAL

Date	Emprunt Contrat / Libellé	Organisme prêteur	Type	Montant	Devise	Durée (année)	Nombre d'échéance	Périodicité	Taux	1ère échéance	Dernière échéance	Montant échéance	Type d'échéance

ECHEANCIER DE L'ANNEE 2022 RECAPITULATIF

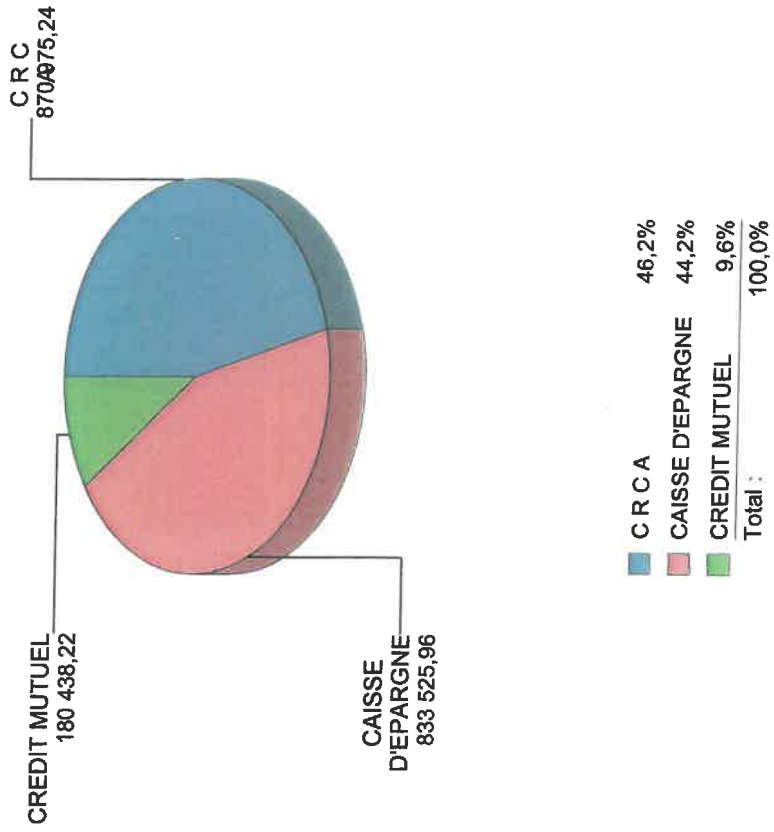
	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.	TOTAUX CUMULES
JANVIER	3 708,73	2 781,86	926,87	0,00	0,00	0,00	3 708,73
FEVRIER	9 568,26	9 337,69	230,57	0,00	0,00	0,00	13 276,99
MARS	7 095,25	6 483,09	612,16	0,00	0,00	0,00	20 372,24
AVRIL	3 708,73	2 790,21	918,52	0,00	0,00	0,00	24 080,97
MAI	9 568,26	9 407,48	160,78	0,00	0,00	0,00	33 649,23
JUIN	7 095,25	6 544,46	550,79	0,00	0,00	0,00	40 744,48
JUILLET	3 708,73	2 798,58	910,15	0,00	0,00	0,00	44 453,21
AOUT	9 568,26	9 478,10	90,16	0,00	0,00	0,00	54 021,47
SEPTEMBRE	68 600,92	55 310,53	13 290,39	0,00	0,00	0,00	122 622,39
OCTOBRE	3 708,73	2 806,98	901,75	0,00	0,00	0,00	126 331,12
NOVEMBRE	2 492,55	2 473,34	19,21	0,00	0,00	0,00	128 823,67
DECEMBRE	22 637,72	19 792,39	2 845,33	0,00	0,00	0,00	151 461,39
TOTAUX	151 461,39	130 004,71	21 456,68	0,00	0,00	0,00	151 461,39

ECHEANCIER DE L'ANNEE 2022 COMPTE 1641

	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.	TOTAUX CUMULES
JANVIER	3 708,73	2 781,86	926,87	0,00	0,00	0,00	3 708,73
FEVRIER	9 568,26	9 337,69	230,57	0,00	0,00	0,00	13 276,99
MARS	7 095,25	6 483,09	612,16	0,00	0,00	0,00	20 372,24
AVRIL	3 708,73	2 790,21	918,52	0,00	0,00	0,00	24 080,97
MAI	9 568,26	9 407,48	160,78	0,00	0,00	0,00	33 649,23
JUN	7 095,25	6 544,46	550,79	0,00	0,00	0,00	40 744,48
JUILLET	3 708,73	2 798,58	910,15	0,00	0,00	0,00	44 453,21
AOUT	9 568,26	9 478,10	90,16	0,00	0,00	0,00	54 021,47
SEPTEMBRE	68 600,92	55 310,53	13 290,39	0,00	0,00	0,00	122 622,39
OCTOBRE	3 708,73	2 806,98	901,75	0,00	0,00	0,00	126 331,12
NOVEMBRE	2 492,55	2 473,34	19,21	0,00	0,00	0,00	128 823,67
DECEMBRE	22 637,72	19 792,39	2 845,33	0,00	0,00	0,00	151 461,39
TOTAUX	151 461,39	130 004,71	21 456,68	0,00	0,00	0,00	151 461,39

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR

CAPITAL EMPRUNTE



CAPITAL RESTANT DU

